Le Saint-Mitréen

9

Journal municipal
Juillet 2022

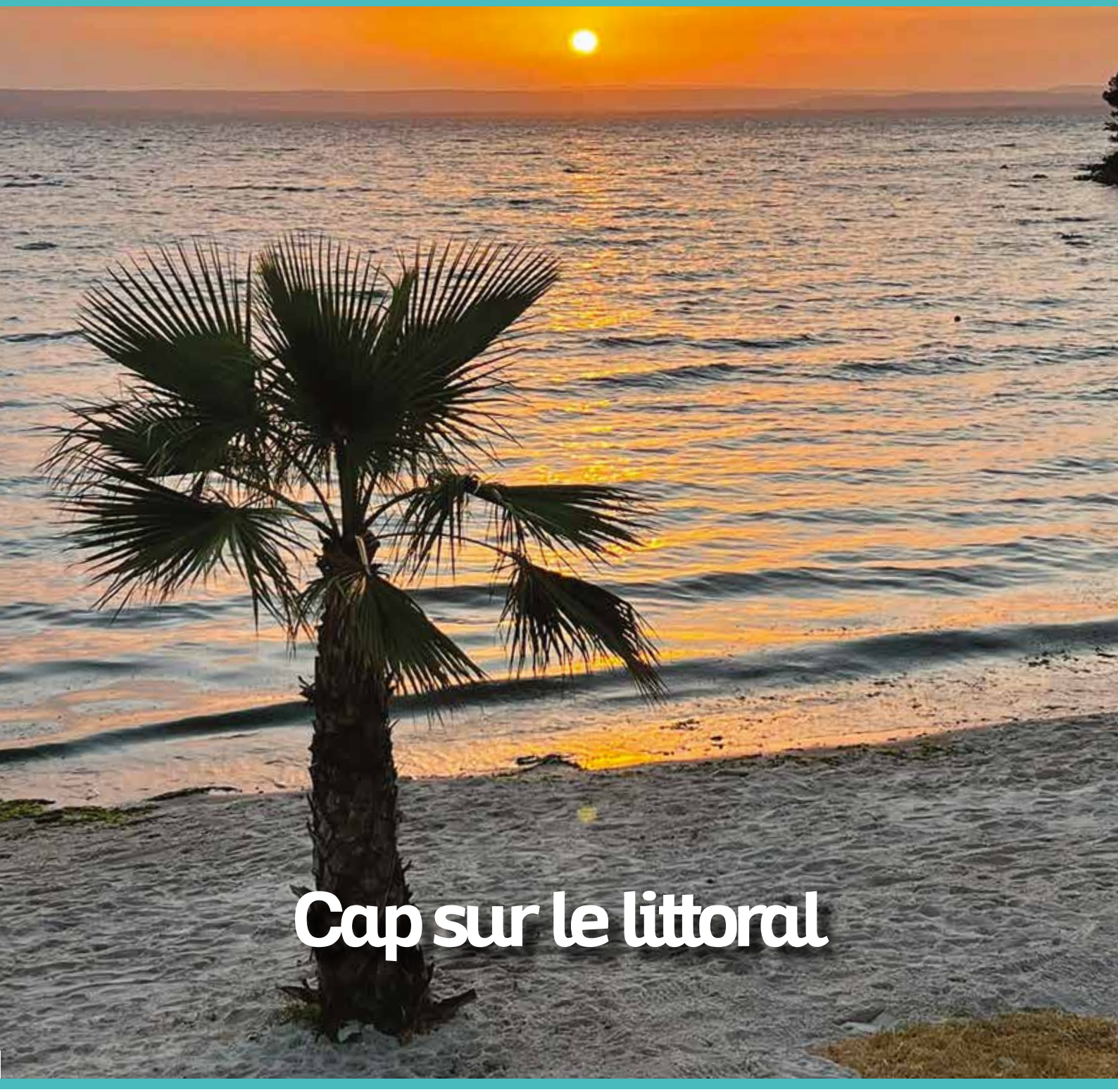

Cap sur le littoral

Ville de Saint Mitre les Remparts

Saint Mitre les Remparts

www.saintmitrelesremparts.fr

Sommaire

2	**Édito**
3	**Flot de nouveautés au centre de loisirs**
4-5	**Valoriser notre littoral**
6	**Rappel : les bons comportements**
7	**Questionnaire : centre village**
8	**Questionnaire : éclairage de nuit**
9	**Questionnaire : gestion des déchets**
10	**Questionnaire : restauration scolaire**
11	**Navette municipale | Travaux**
12	**Retour en images**
13	**En bref**
14	**Portrait | État civil**
15	**Expression Libre**
16	**Agenda des Estivales 2022**

Numéros et mails utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55
> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr
Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38
> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr
Collecte des déchets (Pays de Martigues) : 04 42 13 25 60
> collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr
Services techniques : 04 42 44 03 45
> servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr
Service urbanisme : 04 42 80 98 41
> urbanisme@saintmitrelesremparts.fr
Pôle social - CCAS : 04 42 06 74 16
> accueilccas@saintmitrelesremparts.fr
Service scolaire jeunesse : 04 42 06 97 54/56
> scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Le Saint-Mitréen n°09

Directeur de publication : Vincent Goyet
Rédaction : Loretta Jobard - Élus
Crédits photos : Céline Parenté, Élus, Services Communication et Techniques, Jérôme Bousquet, associations de Saint-Mitre, DR

Réalisation : Service Communication
Tirage : 3100 exemplaires
Périodicité : 6 numéros annuels
Dépôt légal : 2ème semestre 2022
N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.
Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

L'édito

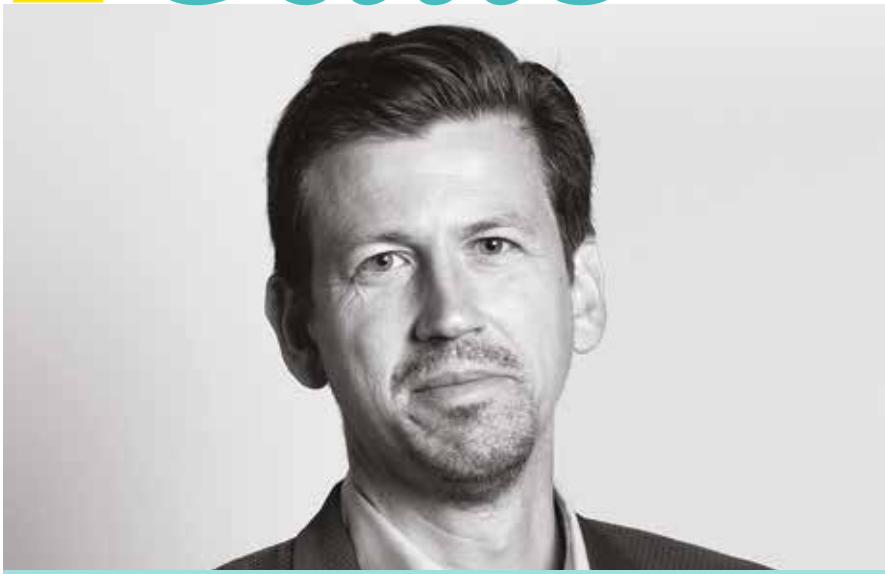

Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

Si l'été incarne pour beaucoup la saison des congés annuels, il n'en demeure pas moins synonyme d'effervescence dans les services municipaux.

Ainsi avec nos services techniques, mobilisés pour la préparation de nos plages, qui se parent de leurs plus beaux atours et bénéficient d'un nettoyage quotidien en vue d'accueillir chaque jour plusieurs centaines d'estivants. Nos agents sont également à la manœuvre pour assurer la logistique de toutes nos manifestations, mais aussi pour réaliser les travaux nécessaires à l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire au sein du groupe scolaire Rostand en septembre prochain.

Ainsi avec la police municipale, dont le temps de travail vient d'être réorganisé afin de mieux répondre aux besoins de notre commune. Avec une présence désormais assurée les samedis et dimanches durant tout l'été, nous sommes en mesure de lutter plus efficacement contre le stationnement anarchique à proximité des plages, mais aussi contre le braconnage, les locations illégales de jetskis, ou encore les rodéos motorisés tant dans la zone urbaine que dans nos massifs forestiers.

Ainsi avec notre service culture et festivités, forcément impliqué pour le déploiement de nos Estivales 2022, très attendues après le succès de l'édition 2021.

Ainsi avec nos agents mobilisés pour l'accueil collectif des enfants au sein de nos crèches et de nos centres aérés durant une partie de l'été. Dans quelques semaines, ils pourront investir la toute nouvelle Maison de la Jeunesse, dans les travaux sont en train de s'achever aux plaines d'Arnète.

Ainsi avec les services centraux, qui assurent le suivi administratif et financier de notre action, et préparent déjà le plan pluriannuel d'investissements qui doit nous permettre de rénover la place Neuve, d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments municipaux, de rénover nos équipements sportifs, ou encore d'engager les premières tranches de notre future piste cyclable et de notre promenade littorale.

Ainsi avec les services intercommunaux, en perpétuelle mutation depuis la création de la métropole en 2016. C'est cet échelon qui porte positivement plusieurs importants projets en cours dans notre commune : le pavillon d'accueil du site archéologique de Saint-Blaise, par exemple, ou encore la construction d'un nouveau château d'eau. Mais c'est aussi la métropole qui manque d'efficacité sur d'autres sujets : la collecte des déchets, en cours de réorganisation, l'entretien des zones d'activités économiques, avec les insuffisances que l'on constate, ou encore la compétence tourisme, où presque tout reste à faire.

Au quotidien, nous sommes mobilisés pour patiemment optimiser l'organisation de nos collectivités locales afin d'assurer le meilleur service possible dans le respect des moyens humains et matériels dédiés.

Bien sincèrement,

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Flot de nouveautés au centre de loisirs

Un déménagement, plus d'enfants accueillis, une nouvelle directrice et une ouverture supplémentaire une partie du mois d'août 2023 : le centre de loisirs évolue !

Dès le début du mandat, il a été décidé de **renforcer l'action municipale en faveur de la jeunesse**. La commune a ainsi commencé par **rééquilibrer les rythmes scolaires**, et **augmenter le temps d'accueil périscolaire le matin et le soir**.

Cette année, des changements s'opèrent afin d'améliorer **le centre de loisirs**.

Actuellement, celui-ci accueille au sein du groupe scolaire Rostand les enfants de 4 à 13 ans tous les mercredis et durant les vacances, sauf une semaine à Noël et le mois d'août. Sa capacité d'accueil est de 80 enfants. Une situation qui n'était pas satisfaisante.

De nouveaux locaux et une plus grande capacité d'accueil

Ainsi, il est prévu de **déménager le centre de loisirs** au sein de la future **Maison de la Jeunesse**, en construction aux Plaines d'Arnète et dont la livraison est prévue à l'automne. "*Elle permettra de répondre à de nombreux besoins municipaux, et notamment de porter progressivement la capacité d'accueil du centre de loisirs à* ***120 enfants***, précise Monsieur le Maire, *cela correspond à de véritables besoins évidents, pressants et urgents*".

Pour accompagner ces changements, la municipalité s'appuie évidemment sur une **réorganisation des services**, sur des agents municipaux sans lesquels rien n'est possible, et qui sont formés pour assumer pleinement leurs missions face à ces évolutions. Ils sont les piliers nécessaires au **déploiement d'activités épanouissantes pour les enfants**.

Grâce à tout ce travail préparatoire, **plusieurs améliorations** vont être rendues possibles prochainement.

À partir de septembre 2022, seront désormais accueillis **tous les enfants scolarisés de la commune**, ou **dès leurs 3 ans**, et ce **jusqu'à leurs 13 ans.**

Sitôt le déménagement acté au sein de la Maison de la Jeunesse, une nouvelle organisation sera mise en place, permettant la **montée graduelle du nombre d'enfants accueillis**, dans des conditions optimales.

Une ouverture envisagée au mois d'août

Enfin, à l'été 2023, devrait aussi pouvoir être expérimentée **l'ouverture du centre de loisirs une partie du mois d'août**, en plus du mois de juillet.

A noter que si la commune poursuit ses efforts, elle ne peut être une réponse systématique à tous les cas particuliers : les contraintes administratives et financières sont fortes, et les moyens forcément limités, sauf à voir flamber les impôts ou les tarifs municipaux. C'est cet équilibre responsable et ambitieux qui est poursuivi, au service de tous.

Leslie, le nouveau visage

Vous l'avez sûrement croisée, Leslie Fourneron, 39 ans, a pris récemment le poste de coordinatrice jeunesse, incluant dans ses fonctions la direction du centre de loisirs.

Depuis ses 17 ans, Leslie travaille avec les enfants, un milieu "*pas choisi par hasard*, explique-t-elle, *je suis une utopiste, je veux faire en sorte de rendre le monde meilleur et de transmettre de bonnes valeurs aux jeunes générations*". Alors la jeunesse au cœur de la politique de Saint-Mitre-les-Remparts, c'est l'une des choses qui l'a séduite.

L'agent ne manque d'ailleurs pas d'idées pour améliorer l'accueil des enfants, par exemple remettre en place des animations pendant les pauses méridiennes, ou revoir les procécédures d'inscriptions pour faciliter la vie des parents.

Valoriser n

Dans la continuité de la politique de la revalorisation de notre littoral, de nouveaux aménagements sont déjà opérés

Les plages font partie du **patrimoine environnemental** de la commune, et il est à préserver et valoriser. Ainsi, les plages de Massane, Patorgue et Varage ont fait l'objet de **nouveaux aménagements**, pour offrir un nouveau et plaisant cadre aux usagers.

Des changements durables

Du côté de la plage de Massane, les toilettes sont désormais **raccordées à l'assainissement**, il n'y aura plus de toilettes chimiques installées seulement pour la haute saison. En plus d'être dorénavant disponibles sur trois mois (de mi-juin à mi-septembre) au lieu de deux, cette opération permet de **diminuer les coûts tout en apportant un plus à la population**.

Comme annoncé dans Le Saint-Mitréen n°5, la plage est également rendue "**responsable et sans déchets**" (voir ci-contre) : les porte-sacs poubelles habituellement mis en place sur la plage ont été retirés et **une zone de tri a été installée en arrière-plage**, à proximité des parkings. Les objectifs sont nombreux : **limiter la pollution** du sable et de l'étang, **préserver les espaces naturels** ou encore **favoriser l'éco-citoyenneté**.

Les poubelles non-fermées présentes sur les différentes plages sont d'ailleurs progressivement enlevées pour faire place à des poubelles fermées.

De nouveaux bancs sont également installés à Varage, Patorgue et sur la plage d'Arthur. Anciennement en pierre, ils sont désormais remplacés par des bancs neufs, en bois. C'est la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur demande de la municipalité, qui a pris en charge cette partie des nouveaux aménagements.

Embellissement

Les palmiers plantés par la commune en juin 2021, avec le soutien financier du Département des Bouches-du-Rhône, prennent peu à peu de l'ampleur. Une démarche appréciée par les Saint-Mitréens, qui se réapproprient ainsi leur littoral. En complément, 180 tonnes de sable blanc ont été apportées depuis le Beausset, pour compenser celui disparu à cause de l'érosion et de la fréquentation humaine. Pour limiter l'impact sur l'environnement, le trait de côte n'est, par contre, pas modifié et conserve son profil actuel. **Le tapis adapté** a également été réinstallé, rendant ainsi la plage accessible à tous.

Concernant la restauration, ce n'est pas un mais **deux food-trucks qui se sont installés** sur la côte pour cette saison estivale. Le premier est positionné comme l'an dernier à la plage de Varage,

Une zone de tri a été installée en arrière-plage. Cette démarche permet d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'agir en matière de santé publique.

sur la côté saint-mitréenne, ou sont d'ores et déjà prévus.

quant au second il est en face de la plage de Massane, à côté de la supérette.
L'Île de Beauté, avec sa paillotte et sa grande terrasse, accueillera également les locaux comme les touristes tout au long de l'été.

Et le stationnement ?

De **nouvelles places de parking ont été créées** autour de la station de relevage à côté de la plage de Massane. Pour aller plus loin encore, la ville a également pour projet de **racheter du foncier** côté Istres pour rétablir l'ancienne route d'accès à la plage de Varage. Elle sera alors remise en état, et cela permettra de positionner du stationnement en épi tout le long. Un parking relais est également envisagé le long de l'allée de Varage.

Tous ces aménagements sont réalisés pour **rendre toutes ses lettres de noblesse à notre littoral**, qui mérite amplement d'être revalorisé. Il accueillera d'ailleurs pas moins de cinq événements de nos Estivales, dont une nouveauté : **la projection d'un film en plein air** le 6 août prochain. Rendez-vous en juillet et en août pour des concerts et soirées spéciales : le programme complet est à retrouver en dernière de couverture.

Les food-trucks sont installés pour toute la saison à Varage et Massane.

Les palmiers plantés l'an dernier prennent de l'ampleur.

Avant / Après

À Patorgue, la suppression des éléments disgracieux et la réalisation d'aménagements changent tout. Merci aux agents des services techniques pour ce nouveau visage de l'accès à l'arrière-plage.

Le littoral est un lieu d'accueil phare de la saison des Estivales.

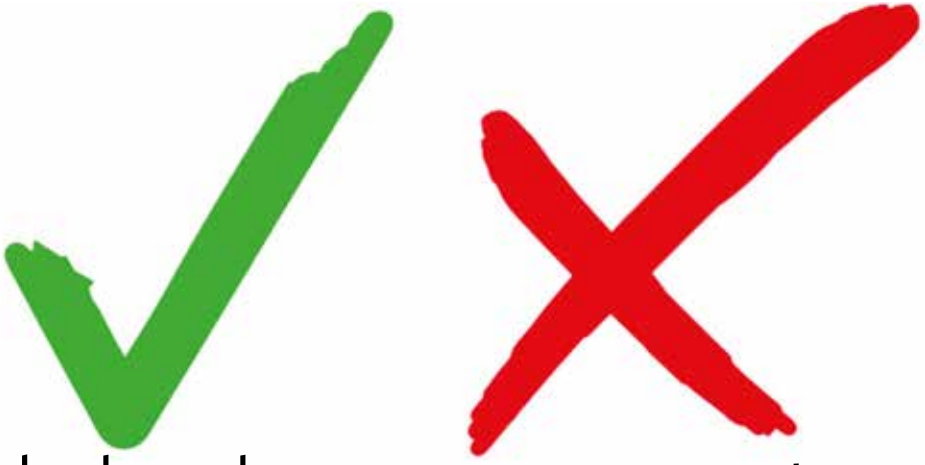

Rappel des bons comportements

Respect des OLD, interdiction de jeter des mégots, ne pas nourrir les canards... Petit rappel des bons comportements.

Obligations Légales de Débroussaillement

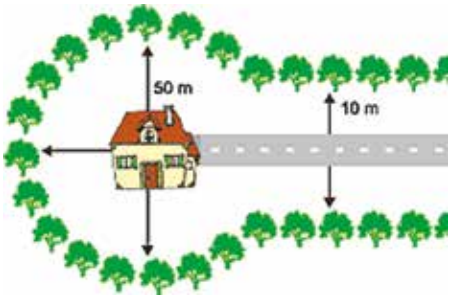

Le Maire assure le **contrôle de l'exécution des OLD**. Différents acteurs en ont la responsabilité :

• La commune : les **terrains communaux.**

• Le propriétaire particulier : **autour de sa construction** (maison, garage, abri, piscine...).

• En zones forestières il n'y a pas d'OLD, **sauf autour des constructions**. L'ONF, le Département et la Métropole réalisent différents types d'interventions qui contribuent à la défense des forêts contre les incendies.

Afin de garantir leur efficacité, **les OLD doivent être terminées avant l'été** :

• **50 m autour des constructions**, chantiers, installations de toute nature.

• **10 m de part et d'autre et 4 m en hauteur** pour les voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature.

• **Sur la totalité des terrains** situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (communal ou métropolitain).

• **La responsabilité du débroussaillement dépasse les limites du terrain** lorsqu'il borde une zone non soumise à l'OLD. C'est le propriétaire du bien à protéger qui est responsable du débroussaillement (ex : maison en bordure d'un terrain forestier).

Emploi du feu et brûlage

En période estivale, à savoir du 1er juin au 30 septembre **l'emploi du feu est strictement interdit**, donc pas de barbecue sauvage, ni de brûlage de déchets verts ou encore de jet de mégots.

Les contrevenants encourent une amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe.

Ne pas nourrir les cygnes et les canards

Donner du pain aux canards est une pratique que l'on observe très souvent. **Le pain ne fait pourtant pas partie du régime alimentaire** des canards, cygnes, oies et autres oiseaux, surtout il est dangereux pour leur santé : il gonfle dans leur estomac et est mal digéré. Pire, en les rassasiant, il les dissuade de chercher une nourriture saine et variée. **Cette alimentation carencée les rend aussi plus sensibles aux parasites, aux maladies et au froid, qui peuvent alors les tuer**.

Véhicules Nautiques à Moteur : interdiction d'accostage

Afin de limiter les nuisances liées à l'importante augmentation de la fréquentation, un arrêté municipal vient d'interdire l'accostage pour tous les véhicules nautiques à moteur (VNM) : depuis plusieurs semaines, de nombreux jet-skis avaient envahi nos plages et accaparaient l'espace au détriment des familles. **Ils sont désormais *persona non grata* sur les sept plages de la commune**, mais conservent la possibilité d'utiliser la mise à l'eau et le chenal de Massane pour évoluer ensuite au-delà des 300 mètres.

Les véhicules à moteur se doivent également d'**être conformes au seuil de bruit autorisé par la loi**.

Un arrêté préfectoral viendra compléter la présente réglementation pour interdire, en plus de l'accostage, la navigation de tout véhicule à moteur sur toutes les plages de Saint-Mitre-les-Remparts, dans la zone des 300 mètres.

Le littoral doit être partagé de façon respectueuse, par tous, en évitant les nuisances pour les usagers de nos sept plages comme des riverains.

QUESTIONNAIRE : votre avis nous intéresse !

Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens, au travers de ces questionnaires, nous souhaitons cette année encore vous donner la parole et connaître votre avis sur différents sujets, afin que vous preniez part à la politique de la ville.

Les données personnelles recueillies via ces questionnaires sont traitées sur la base de votre consentement. Vos réponses sont facultatives et le défaut de réponse sans conséquence. Vos données seront transmises aux seules personnes habilitées, lesquelles sont soumises au devoir de confidentialité. Conformément à la loi applicable, vous disposez de différents droits pour maîtriser vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant par mail à communication@saintmitrelesremparts.fr

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Numéro de téléphone : .....

REVITALISATION DU CENTRE VILLAGE

La rénovation de notre Place Neuve et des ruelles à l'intérieur des remparts représente un chantier incontournable pour la municipalité. Afin de finaliser le projet qui sera prochainement présenté à la population, nous vous proposons d'en affiner ensemble les orientations. N'hésitez pas à ajouter vos remarques et propositions !

1| Aspect général : comment imaginez-vous votre place idéale (un choix par ligne) ?

- ☐ Zéro végétation
- ☐ Arbres en pot
- ☐ Arbres en pleine terre
- ☐ Revêtement actuel (pavés)
- ☐ Dalles planes
- ☐ Sol naturel

2| Stationnement : quelle solution privilégier (uniquement le long de la voie de circulation) ?

- ☐ Stationnement à durée limitée
- ☐ Stationnement illimité
- ☐ Pas de stationnement

3| Installation d'un distributeur à billets (DAB) géré par la municipalité

- ☐ Défavorable : l'argent liquide va disparaître, cette dépense d'argent public n'est pas justifiée
- ☐ Favorable : l'argent liquide demeure nécessaire pour de nombreux commerces et habitants

4| Commerces et activités : quelle destination pour le bâtiment vacant au fond de la Place Neuve ?

- ☐ Un restaurant
- ☐ Le musée historique de Saint-Mitre
- ☐ Autre : .....

5| Avez-vous d'autres propositions, remarques ou attentes spécifiques ?

.....

.....

Merci de retourner ce questionnaire avant le 2 septembre à Saint-Mitre Informations (72 rue Bellefont) ou par mail à communication@saintmitrelesremparts.fr

QUESTIONNAIRE : votre avis nous intéresse !

ÉCLAIRAGE DE NUIT

Afin de lutter contre la pollution lumineuse nocturne, mais aussi contre les gaspillages d'argent public, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts envisage elle aussi de réduire son éclairage de nuit. Que pensez-vous d'une telle proposition ?

		OUI	NON
1	Préserver la trame noire est devenue une évidence	☐	☐
2	Notre commune aurait dû le faire depuis longtemps	☐	☐
3	Cette extinction ne doit concerner que certains quartiers	☐	☐
4	Cette extinction doit être générale	☐	☐
5	Les carrefours doivent rester éclairés	☐	☐
6	L'obscurité est-elle forcément synonyme d'insécurité ?	☐	☐
7	Les communes ayant expérimenté le dispositif constatent moins de cambriolages : le saviez-vous ?	☐	☐

8 À partir de quelle heure trouveriez-vous normal d'éteindre les luminaires ?

☐ 22h ☐ 23h ☐ 00h ☐ 1h ☐ 2h ☐ Autre

9 À partir de quelle heure serait-il nécessaire de rétablir l'éclairage ?

☐ 5h ☐ 6h ☐ 7h ☐ Autre

10 Avez-vous des remarques complémentaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

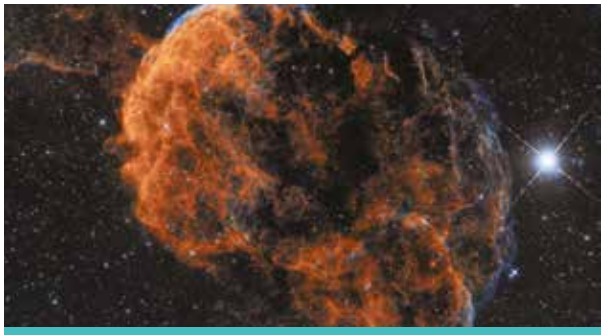

La lutte contre les pollutions lumineuses permettent aussi de mieux voir les étoiles. Ci-dessus une photographie du ciel profond, réalisée par un Saint-Mitréen depuis chez lui.

Merci de retourner ce questionnaire avant le 2 septembre à Saint-Mitre Informations (72 rue Bellefont) ou par mail à communication@saintmitrelesremparts.fr

QUESTIONNAIRE : votre avis nous intéresse !

GESTION DES DÉCHETS

La collecte et le traitement des déchets ménagers est une compétence exercée par la Métropole pour le compte des communes qui la composent. Elle est par ailleurs l'objet d'évolutions législatives et réglementaires qui imposent un modèle plus résilient et encouragent le recyclage pour limiter le recours à l'enfouissement. L'addition de ces enjeux conduit à une réorganisation en profondeur de notre gestion traditionnelle des déchets, par ailleurs compliquée récemment par l'épidémie de Covid mais aussi des inquiétudes statutaires.

Ce nouveau modèle et cet effort collectif impliquent aussi que chacun modifie ses habitudes.

		OUI	NON
1	Je trie déjà au quotidien mes déchets ménagers	☐	☐
2	Je sais qu'il existe des déchetteries gratuites à proximité	☐	☐
3	Je suis satisfait(e) du service de la collecte des déchets	☐	☐
4	Je trouve normal de bénéficier d'une collecte à domicile	☐	☐
5	Je trouverais préférable d'avoir des containers collectifs par quartier	☐	☐
6	Je suis prêt(e) à payer plus cher pour conserver une collecte à domicile	☐	☐
7	Je suis prêt(e) à mieux trier pour limiter les coûts de la collecte	☐	☐
8	J'ai constaté une diminution de mes ordures ménagères (hors tri)	☐	☐
9	Je souhaite une augmentation de la fréquence de ramassage du tri sélectif	☐	☐
10	Je pense que mes comportements ont un impact réel sur la planète	☐	☐
11	Je suis prêt(e) à participer à des ramassages de déchets dans la nature	☐	☐

12 | Avez-vous des remarques complémentaires ?

.....

.....

.....

Merci de retourner ce questionnaire avant le 2 septembre à Saint-Mitre Informations (72 rue Bellefont) ou par mail à communication@saintmitrelesremparts.fr

QUESTIONNAIRE : votre avis nous intéresse !

RESTAURATION SCOLAIRE

La souveraineté alimentaire redevient un enjeu pour de nombreuses communes de France. C'est aussi le cas à Saint-Mitre-les-Remparts. Actuellement nos cantines scolaires accueillent environ 500 élèves. Les repas ne sont plus réalisés sur place mais sont fournis en liaison froide par un prestataire qui s'engage à hauteur de 30% de produits bio, et dont les menus sont élaborés avec une nutritionniste. Le gaspillage demeure important. Au sein de nos crèches et du foyer des anciens, par contre, la restauration est restée municipale.

La commune envisage une mutation progressive de notre service de restauration municipale. Premier objectif : reprendre en mains la réalisation des repas. Deuxième objectif : viser progressivement le 100% bio. Troisième objectif : s'appuyer uniquement sur des productions locales, éventuellement municipales. Ces changements nécessitent beaucoup de temps et méritent d'être initiés dès aujourd'hui.

		OUI	NON
1	Avez-vous des enfants scolarisés à Saint-Mitre-les-Remparts ?	☐	☐
2	Vos enfants scolarisés à Saint-Mitre mangent-ils à la cantine ?	☐	☐
3	Vos enfants sont-ils satisfaits des repas servis à la cantine ?	☐	☐
4	Vos enfants finissent-ils leur assiette à la cantine ?	☐	☐
5	Êtes-vous satisfaits des tarifs des repas ?	☐	☐
6	Savez-vous que ce tarif ne couvre qu'environ 25% des coûts du repas ?	☐	☐
7	Seriez-vous prêt à payer plus pour une alimentation 100% bio et locale ?	☐	☐
8	Êtes-vous favorable à une tarification tenant compte du quotient familial ?	☐	☐
9	Trouvez-vous normal de ne pas avoir de protéines animales à tous les repas ?	☐	☐
10	Pensez-vous que vos enfants mangent suffisamment de fruits à la cantine ?	☐	☐
11	Pensez-vous important que vos enfants découvrent de nouveaux goûts à la cantine ?	☐	☐

12 | Avez-vous des remarques complémentaires ?

.....

.....

Merci de retourner ce questionnaire avant le 2 septembre à Saint-Mitre Informations (72 rue Bellefont) ou par mail à communication@saintmitrelesremparts.fr

Navette gratuite : inscrivez-vous !

Toutes les personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer peuvent utiliser gratuitement le nouveau service de navettes.

Cette solution de mobilité permet depuis le 28 février dernier aux personnes âgées, ayant des difficultés à se déplacer, de pouvoir se rendre vers les services de proximité de la commune. Le chauffeur vient ainsi les chercher et les ramène après, à leur domicile.

Le planning est le suivant :

- La ZAC des Étangs le lundi après-midi
- Le marché le mercredi matin
- Le centre village et la bibliothèque le vendredi matin
- Le restaurant municipal tous les jours du lundi au vendredi.

Tous les renseignements ainsi que les inscriptions se font auprès du CCAS : 04 42 06 74 16.

TRAVAUX

Création d'une place de livraison en remplacement de la place de stationnement devant le magasin "Les Remparts Fleuris".

Travaux de rénovation des toilettes publiques à l'angle de la mairie.

Création de places de stationnement sur l'esplanade de la plage de Massane, positionnées autour de la station de relevage.

Nouvelle place de stationnement pour personne à mobilité réduite a été ajoutée du côté de la zone bleue Espace Bellefont.

Sécurisation et matérialisation de cheminements piéton devant l'école Édouard Vaillant.

Retour en images

Retour en images sur quelques événements ayant pris place à Saint-Mitre ces dernières semaines.

Balade des villageois

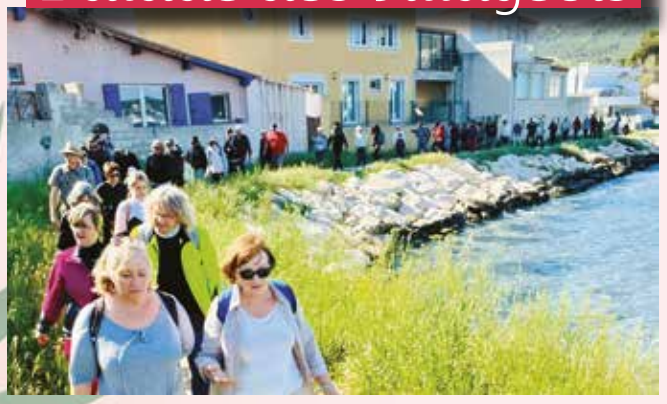

Balade théâtrale

Fête de la musique

Journée Star Wars

50 ans club photos Marius

Deux expositions à voir jusqu'au 31 août :
- **Déambulation dans le village à la découverte de 28 posters grands formats**
- **"Saint-Mitre d'hier et d'aujourd'hui" visible dans la salle des mariages de l'hôtel de ville**

Basket : les U15 sur le podium !

Dire que leur président et coach est fier d'eux est un doux euphémisme : "*ils sont tous très éveillés, à l'écoute, sympathiques...*". Patrice ne tarit en effet pas d'éloges sur ses 10 joueurs d'U15, qui ont fini deuxièmes au championnat départemental en deuxième division.

Un résultat mérité donc, pour une équipe soudée, régulière, qui a su montrer ses capacités le 15 mai dernier à Saint-Chamas.

L'un des joueurs a même reçu une médaille de bronze de la part du comité, pour le récompenser de son implication et de ses statistiques de la saison.

Bravo à lui ainsi qu'à chacun des basketteurs de l'équipe, que Patrice tient à saluer par leur surnom :

- Titou
- Mich mich
- Benjy
- Pins
- Pitchoun
- Ptit Lucas
- Victor
- Kiki
- Ethan
- Niiiils
- Math

Le président du club tient également à souligner l'investissement des parents, qui répondent présents tout au long de l'année, à tous les événements.

Accès aux massifs : le rappel

Envie d'une balade ? La carte d'accès aux massifs forestiers des Bouches-du-Rhône vous permet de connaître les modalités d'accès aux massifs.

Cette carte est mise à jour, quotidiennement vers 18h, sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Vous pourrez ainsi connaître les accès ouverts aux massifs ainsi que les restrictions pour la journée du lendemain.

Où s'informer ?

Le niveau de risque applicable à chaque massif forestier est consultable sur :

- la carte d'accès aux massifs des Bouches-du-Rhône, en ligne
- le serveur vocal dédié de Provence Tourisme au n° 0811 20 13 13
- le site Internet MyProvence Envie de balade : www.myprovence.fr/enviedebalade
- l'application mobile « Prévention Incendie »

Plan canicule activé depuis juin

A Saint-Mitre-les-Remparts, **le plan canicule est activé depuis début juin**.

Les agents du CCAS appellent régulièrement les personnes âgées ou handicapées pour prendre de leurs nouvelles et s'assurer de leur état de santé.

Si vous connaissez une personne âgée isolée qui se trouve dans une situation d'inconfort, **n'hésitez pas à contacter le CCAS au 04 42 06 74 16 pour l'inscrire sur le registre communal. En cas d'urgence, appelez le 15.**

Mal-logement : signalez-vous

Le gouvernement lance la plateforme Histologe, qui permet aux locataires et propriétaires de signaler directement les problèmes d'insalubrité ou d'indécence de leur logement et d'améliorer la prise en charge du « mal logement » :

https://histologe.beta.gouv.fr/

Transports scolaires : les inscriptions

Les inscriptions pour les transports scolaires 2022-2023 sont ouvertes depuis le 1er juin.
Les familles qui souhaitent utiliser ces transports doivent se rendre :

- soit sur le site Le Pilote https://www.lepilote.com/fr/inscription-transportsscolaires/90 pour faire l'inscription et le paiement par carte bancaire ;

- soit à l'un des points de vente "Métropole mobilité" à Istres, Martigues, Port de Bouc...

Le service scolaire-jeunesse reste à votre disposition pour tout renseignement : 65 bis rue Bellefont, 04 42 06 97 54/51, scolairejeunessesaintmitrelesremparts.fr

Pour rappel : depuis de nombreuses années, le **Conseil de Territoire avait fait le choix de prendre en charge les frais de transports scolaires de la maternelle au lycée**, compétent en la matière. Il n'existe officiellement plus depuis le 1er juillet dernier. En attendant que la Métropole remette à plat le dispositif et se positionne sur sa prise en charge, **les communes ont obtenu le maintien de la gratuité pour les transports scolaires pour l'année scolaire 2022-2023**.

Portrait : François Lucchesi, l'œil des Saint-Mitréens

Il est l'un des personnages incontournables du village : **François Lucchesi**, né à Istres en 1953, a d'ailleurs toujours vécu à Saint-Mitre-les-Remparts. "*Sauf pendant 6 mois, pendant lesquels je dormais à Istres, mais j'étais quand même toujours fourré ici*, précise-t-il, *et encore, c'est seulement parce que je n'avais pas trouvé d'appartement*".

Reconnaissable par son accent inimitable, François est aussi et surtout **le célèbre président du club photos Marius**, qui vient d'ailleurs d'être réélu pour sa 45ème année à la tête de l'association.

Aujourd'hui plusieurs fois récompensé, il s'est pourtant tourné vers la **photographie par hasard** : "*c'est un copain qui m'a vendu un appareil photo couleur, et quand je suis allé faire développer les photos, il y avait un petit mot qui disait qu'elles étaient très belles et qu'il fallait que je m'inscrive dans un club*". A 23 ans, c'est donc ce qu'il fait, et quelques temps après, le président de l'époque, muté, lui laisse **les clés de la présidence**. Un choix judicieux, puisque quelques années plus tard le Saint-Mitréen prend le risque d'aller en compétition régionale, et le club finit premier tout de suite, dans la catégorie noir et blanc. Depuis, le succès ne s'estompe pas, et cette année c'est la consécration puisque le club est **le meilleur de la région PACA**, en plus de souffler ses **50 bougies**.

Plusieurs temps forts marquent d'ailleurs l'occasion, **des posters grands formats** sont ainsi disséminés dans le vieux village au travers d'une déambulation, et une exposition photographique est visible en salle des mariages à l'Hôtel de Ville, proposant des "avant-après" de lieux de Saint-Mitre-les-Remparts. Tout ceci à voir jusqu'au 31 août.

Du côté de sa vie privée, pour l'anecdote, François s'est remarié en 2020 à Sylvia : "*c'était le premier mariage post-confinement à Saint-Mitre, et le premier de notre maire Vincent Goyet*". Peut-être un bon présage !

Pour vous inscrire au club photos Marius : 06 29 54 02 73

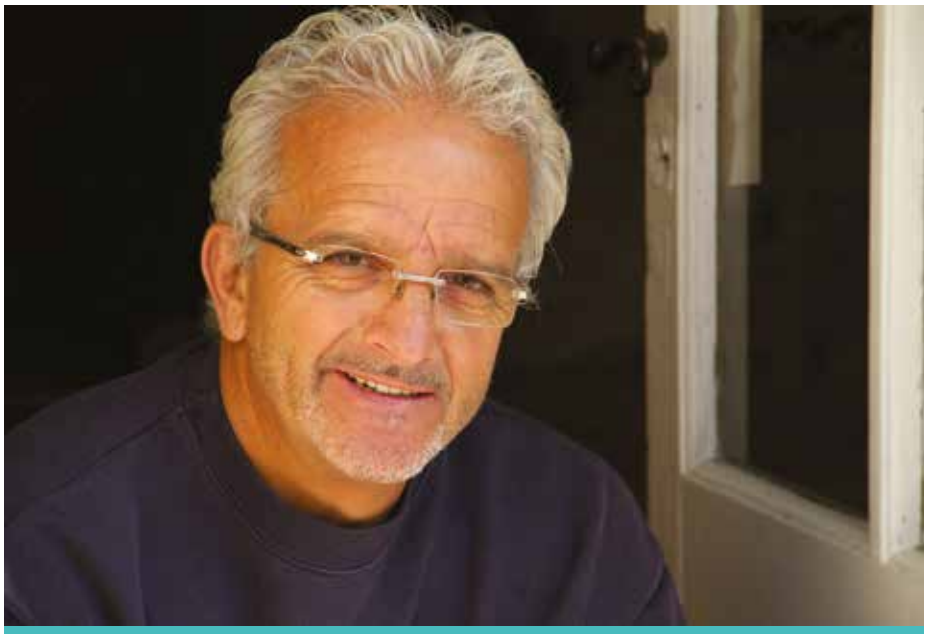

François Lucchesi, le plus Corse des Saint-Mitréens.

ÉTAT CIVIL

Naissances

MESTRONI Alba Lily-Anne née le 26 mars 2022 à Martigues

VENTURINI Gianni Ange né le 16 avril 2022 à Martigues

DOMINGUEZ MINIER Marius né le 31 mars 2022 à Martigues

BAYOL-ROCHE Aaron Didier Francis né le 20 avril 2022 à Martigues

CHEYROU Nohé Noël né le 25 avril 2022 à Martigues

Mariages

LEHOUSSINE Marianne et BAUDOIN Gabriel mariés le 13 mai 2022

VIGNE Marie-Ange et GRAMEZ Sebastien mariés le 28 mai 2022

ZUCCA Mégane et SEILLER Camille mariés le 11 juin 2022

DETREZ Megane et MOREAU Aurélien mariés le 11 juin 2022

Décès

ALIOTTI Jeanne décédée le 23 avril 2022 à Martigues

POMARETA-CASADO Maria Rosario veuve BUENO décédée le 24 avril 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

DILER veuve BERNET Yvonne décédée le 24 avril 2022 à Saint-Mitre-les Remparts

MASSARELLI Josiane épouse VACCAREZZA décédée le 25 avril 2022 à Martigues

ANDORLINI épouse ALVAREZ Renée décédée le 30 avril 2022 à Martigues

ROLAND épouse BIELATOWICZ Ghyslaine décédée le 10 mai 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

BELLET Bernard Georges décédé le 9 juin 2022 à Martigues

BARRACO Sauveur décédé le 10 juin 2022 à Martigues

RIPPOL Serge Henri décédé le 10 juin 2022 à Martigues

Saint-Mitre en vie

Un coûteux héritage

Durant le mandat précédent, la majorité municipale a tenté de faire croire à la bonne santé financière de la commune. Mais de nombreux choix opérés alors grèvent aujourd'hui lourdement nos finances.

Ainsi avec l'aggravation du montant dû par la commune au titre de sa carence en logement sociaux : constatant en 2020 le manque de réalisations durant les trois années précédentes, le préfet a augmenté notre amende de 185 000 à 270 000 € annuels.

Ainsi avec la mauvaise gestion des personnels municipaux, conduisant plusieurs d'entre eux à engager (et gagner) des procédures judiciaires contre la commune, qui doit désormais régler l'addition. Pour la seule année 2022, plus de 160 000 € seront payés au titre de régularisations de salaires et autres versements préjudiciels.

Ainsi avec la flambée des prix de l'électricité (196 000 € en 2021, 391 000 € estimés pour 2022) à laquelle notre commune doit faire face en affichant un retard particulièrement grave : pas un seul de nos bâtiments municipaux n'est aujourd'hui équipé de panneaux photovoltaïques.

Ceux qui ont créé cette situation et qui siègent dans les rangs de l'opposition sont-ils vraiment bien placés pour donner des leçons de gestion municipale ?

Sur chaque sujet, nous mettons tout en œuvre pour apurer la situation.

Vincent Goyet

Les Saint-Mitréens avant tout

Le néant

Présidentielles. Après avoir parrainé M. Mélanchon, le maire prétendit soutenir officiellement Madame Pécresse.
Pure manœuvre électoraliste. Mais pas plus de chance qu'avec M.Fillon voilà 5 ans !
Et depuis la débâcle électorale, silence radio… Etonnant ?

D'autant que voilà, en mai, une revue municipale désespérément vide.

Où sont donc ces grands projets dont on prétendait en 2020 qu'ils changeraient notre vie ?

Seuls voient le jour, ceux qui avaient été programmés par la précédente majorité.

Pour le reste, quelques poubelles, du mobilier inutile pour cause de déplacement aberrant des Centres de Loisirs et 180 tonnes supplémentaires de sable rapporté qui envaseront vite notre littoral au mépris des règles environnementales les plus élémentaires.

Réduction des festivités créatives, faute de moyens déjà dilapidés, au profit de soirées à bière purement clientélistes.

Un glouton acheté depuis 2 ans pour avoir des rues moins propres qu'avant !

Une dette forcément réduite puisqu'indépendamment des événements économiques nationaux nous n'investissons plus.

Et une révision du PLUI qui ne verra le jour qu'après la prochaine élection municipale, si tout va bien !

Après 2 années à vider les caisses en pures futilités, le temps est venu de serrer la ceinture.

Mais de qui se moque-t-on ?

Gérer une ville ne s'improvise pas.

R.Bernet, D.Barroéro

NDLR : Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent.

Les Estivales Saint-Mitréennes 2022

JUILLET

COLOR PARTY
08/07 - Place de la Paix

19h : cérémonie des Bacheliers
20h : soirée color ouverte à tous avec DJ, cadeaux, canons à poudre - Foodtruck

FÊTE DU 14 JUILLET
14/07 - Plage de Massane

20h30 : concert Robb Tito & Sabotage
22h30 : spectacle pyrotechnique
Restauration et foodtruck

JOURNÉE PÉTANQUE «CHALLENGE LI BARRI »
16/07 - Boulodrome-Belvédère

10h-18h : tournoi de boules familial ouvert à tous organisé en partenariat avec l'association La Boule Saint-Mitréenne
Inscription au 04 42 49 04 62
Buvette et snacking sur place

MARCHÉ VINTAGE
17/07 - Parking de l'Europe

10h-19h : venez faire une bonne virée shopping avec des stands Vintage, fringues, objets, déco, meubles, disques...
Exposition de véhicules - Foodtruck

SOIRÉE CORSE
23/07 - Plage de Massane

20h : concert « Stonde di Piace »
Foodtruck avec spécialités corses

FÊTES VOTIVES
29/07 au 01/08 - Esplanade de l'Europe

Fête foraine, attractions pour enfants, stands, jeux, concert, spectacle pour toute la famille !
Buvette et snack tous les soirs

29/07
20h-23h : animation DJ par Christian SEGUI
Retraite aux flambeaux, mascottes et princesses Disney

30/07
20h : spectacle Fx DEEJAY SHOW, artistes performeurs, effets spéciaux, cadeaux/goodies
Un spectacle unique en France !

31/07
20h : concert duo SYL.Y.CAT
Reprises de variétés internationales

01/08
20h : soirée disco années 80 !
Ambiance « night fever », DJ, cadeaux, fluo, peluches, colliers

AOUT

RUES DE L'ÉTANG
05/08 - Parking de la Manare

21h30 : spectacle en plein air « Le Carnaval des moutons » par la Compagnie d'Irque et FIEN
Foodtruck gourmand

CINÉMA EN PLEIN AIR
06/08 - Plage de Massane

21h30 : projection du film «Le Voyage du Dr Dolittle» avec Robert Downey Jr.

BANQUET GAULOIS
13/08 - Centre du village

19h30 : sur le principe des « Sardinades », achetez votre repas auprès des différentes tavernes, « ASSOYEZ-VOUS » à la table d'Astérix et Obélix pour festoyer tous ensemble en musique avec la Cie ARAGORN

CONCERT AU BORD DE L'EAU
20/08 - Plage de Massane

20h : concert par le groupe SOON COME, cover Reggae en passant par Bruno Mars...
Restauration et foodtruck

SAINT-MITRE EN RIRE
27/08 - Place de la Paix

21h : son dernier spectacle d'humour Yves PUJOL « J'adore toujours ma femme » - 1ère partie Stéphane DAVID, imitateur humoriste
Tarif : 5 euros - Billetterie : Saint-Mitre Informations